



# L O I

## PÉNALE MILITAIRE.

---

### S E C T I O N P R E M I È R E.

*De la Désertion à l'Ennemi.*

### S E C T I O N V.

*Du Pillage, de la Dévastation et de l'Incendie.*

21. Tout militaire, ou autre individu attaché à l'armée ou à sa suite, convaincu de pillage avec violence et à main armée ou en troupe, soit dans les villes ou bourgs, soit dans les habitations, soit dans les routes, soit dans les propriétés des habitants, sera passé par les armes.